

Projet de filialisation informatique et télécom : les risques se confirment, agissons !

Pau, le 20 mars 2014

Suite aux divers rapports d'experts rendus en Comité Central d'Entreprise, CE et CHSCT sur le projet de réorganisation des activités IT, les salariés réunis en Assemblée Générale ont transmis leurs craintes et revendications aux Organisations Syndicales.

Suite à la lecture du projet des statuts de la filiale communiqué aux Organisations Syndicales, **de grandes inquiétudes sont apparues notamment sur :**

Article 3 - Objet social.

La Société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays, au périmètre du groupe Total dans un souci permanent d'harmonisation et de mutualisation des processus :

- La mise à disposition des sociétés du groupe Total, par tous moyens, de services d'infrastructures informatiques et de télécommunications comprenant notamment, sans que cette liste soit limitative, les télécommunications d'entreprise, les réseaux locaux, l'hébergement (Datacenter), les infrastructures de sécurité, la conception et la gestion des infrastructures associées au poste de travail, le poste de travail ainsi que des services d'exploitation de systèmes d'information ;

et, plus généralement, d'effectuer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, toute prise d'intérêt dans toute entreprise ou société existante ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Article 11 – Cession et transmission des actions.

Les actions sont librement cessibles.

La cession des actions s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par un virement au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire.

L'ordre de mouvement est enregistré le jour même de sa réception sur un registre côté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements ».

Ce projet de statuts, qui n'a pas encore été commenté par la Direction, permet d'élargir le périmètre des activités concernées bien au-delà de l'exploitation informatique.

L'art. 11, tel que rédigé, laisse toute latitude à la Direction d'une **vente sans délai de cette filiale.**

Les salariés réunis se sont montrés très inquiets sur leur avenir et celui de cette filiale.

Le transfert automatique de leur contrat de travail, tel que la Direction voudrait l'imposer, reste un point de désaccord majeur.

Suite à l'AG, les salariés ont décidé de se mobiliser contre ce projet qui pourrait dans le futur concerner d'autres fonctions supports que l'informatique.

Les Organisations Syndicales et l'AG
appellent l'ensemble des salariés à un rassemblement

Mardi 25 mars à Pau, à 8h15 devant le bâtiment EB

à l'occasion du Comité Central d'Entreprise

Présidé par Y-L Darricarrère